



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 100490

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la révision de la loi bioéthique. Après les états généraux de la bioéthique en 2009 et les travaux, rapportés par Jean Leonetti, de la commission spéciale chargée d'examiner ce projet de révision, les députés du groupe UMP se sont mobilisés sur ces questions très sensibles : interdiction de la recherche sur l'embryon, maintien de l'anonymat des donneurs de gamètes, dons croisés d'organe, évolutions de la procréation médicalement assistée. Dans la perspective du prochain texte de loi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100490

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1702

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)